

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

07 SEP. 2015

Dossier complet le

N° d'enregistrement

FO4215P0041

1. Intitulé du projet

Liaison Marschallhof - Schach à Strasbourg-Neuhof

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Robert HERRMANN - Président

RCS / SIRET

2 4 6 7 0 0 4 8 8 0 0 0 1 7

Forme juridique

collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d)	Création d'une voirie sur environ 100 ml de long

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet de création d'une voirie reliant la rue Schach et la rue du Marschallhof s'inscrit dans le renouvellement urbain du secteur du Marschallhof. Cet aménagement est rendu possible par la démolition récente des immeubles du 2-12 rue Schach, dit "Y", et du n°13 rue du Marschallhof.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- aménagement d'une chaussée à double sens de circulation en zone 30,
- création de stationnements en niche longitudinaux avec arbres d'alignement,
- création de trottoirs et cheminements piétons.

4.2 Objectifs du projet

La création de cette voie vise à :

- reconfigurer l'îlot du Marschallhof, représentant près de 2 hectares d'un seul tenant aujourd'hui, en y inscrivant un espace public central faisant défaut jusqu'ici,
- compléter le système viaire et le plan de circulation du secteur du Marschallhof, par la création d'un double sens facilitant les flux d'accès pour les riverains à l'intérieur d'un périmètre caractérisé par de nombreuses voies à sens uniques,
- accompagner le renouvellement urbain du Marschallhof (démolition de 165 logements, reconstruction de 45 logements autour d'espaces publics reconfigurés, avec création de jardins familiaux) par la création de nouveaux espaces publics desservant les logements, commerces, jardins familiaux, etc., et participer ainsi à l'amélioration du cadre de vie des riverains.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux de création de la nouvelle voie sont prévus pour 2017 et seront réalisés sur une période d'environ 1 mois comprenant notamment :

- terrassements,
- aménagement comprenant :
 - . réalisation de la chaussée (5 m de large), du trottoir (2 m) et des stationnements longitudinaux (2m), en enrobés,
 - . plantations d'arbres d'alignement (une dizaine environ),
 - . aménagement paysager des abords,
 - . mise en place de l'éclairage public,
 - . mise en place de la signalisation horizontale et verticale.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation classique d'une voie de desserte, avec trafic faible voire réduit sur le secteur : circulation - véhicules, cyclistes et piétons- sur l'emprise du projet, avec une vitesse maximum réglementée à 30 km/h et des stationnements véhicules, desserte piétonne du centre commercial du Marschallhof.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Pas d'autorisation spécifique pour la réalisation de cette voie.

Un permis de construire pourrait être déposé en ce qui concerne les gloriettes des jardins familiaux annexes qui seront réalisés sur les terrains attenants (cf. plan du projet en annexe).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Examen au cas / cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de la voirie nouvelle : 100 ml Largeur de la voirie nouvelle : 13 ml	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Strasbourg-Neuhof

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 7° 46' 19" 0 Lat. 48° 32' 40" 0

Point d'arrivée : Long. 7° 46' 22" 2 Lat. 48° 32' 42" 4

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

La création de cette voie s'inscrit dans le renouvellement urbain du Marschallhof, qui sera mis en oeuvre entre 2015 et 2017 :

- démolition intervenue en 2015 de deux immeubles représentant 165 logements (environ 10 000 m² de surface de plancher), par les bailleurs SOMCO et CUS Habitat,
- reconstruction de 45 logements (environ 4000 m² SP) collectifs et individuels par SOMCO,
- création de nouveaux espaces publics accompagnant les nouvelles constructions : création d'une dizaine de jardins familiaux, réaménagement d'un chemin piéton reliant la rue Alberti et la nouvelle voie, réaménagement sommaire des espaces verts de la plaine Mermoz (engazonnement, reprofilage des chemins piétons) par l'Eurométropole de Strasbourg.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'emprise du projet est actuellement constituée :

- d'espaces extérieurs en pleine terre ou traités en revêtement imperméabilisés (enrobés), situés entre les anciens immeubles du 13 rue du Marschallhof, du 2-12 rue Schach et du centre commercial du Marschallhof. Il s'agit d'espaces d'usage public, pour circulations piétonnes.
- d'emprises anciennement surbâties à ces deux extrémités, par les immeubles récemment démolis du 13 rue du Marschallhof et du 2-12 rue Schach, représentant environ 2,5 ares soit environ 20 % de l'emprise du projet. (les gravats de démolition sont évacués et les emprises remblayées par des matériaux sains).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS de la commune de Strasbourg approuvé le 18 décembre 1992 (zone NeuUB6)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude de pollution effectuée en vue de la réalisation de jardins familiaux (cf. voir annexe n°5) a été menée par l'Eurométropole, et a porté sur une partie de la future la voie. L'étude a démontré l'absence de traces de pollution du sol et sa compatibilité avec l'usage de culture potagère.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A plus de 600 m de la forêt du Neuhof classée réserve naturelle
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour les jardins familiaux créés en parallèle, possible recours à des prélèvements d'eau : à confirmer selon études en cours.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux seront apportés pour la réalisation des structures de chaussée, trottoirs et cheminements piétons.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en milieu urbain, sur une emprise constituée actuellement principalement de sols imperméabilisés ou surbâti
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Emissions sonores classiques liées aux engins de chantier en phase de réalisation. En phase d'exploitation, bruit lié à la circulation automobile, faible sur le secteur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation, effets habituels de la circulation automobile, mais qui ne devrait pas créer de vibrations particulières
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>En phase d'exploitation, avec l'éclairage public qui sera créé dans la voie.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>En phase de réalisation, de façon résiduelle avec des émissions de poussière. A la marge en fonctionnement, par le biais de la circulation automobile. Cette nouvelle voie aura statut de voie secondaire, voire tertiaire, à simple usage de desserte pour les riverains, et qui n'augmentera les circulations sur le secteur.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		<p>L'opportunité d'infiltrer les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées sera étudiée dans le cadre des études de maîtrise d'oeuvre menées en 2015.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Précision à apporter sur le traitement des terres : déblais de démolition évacués intégralement par les maîtres d'ouvrage concernés (SOMCO et CUS Habitat)</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Le projet apportera au contraire une amélioration majeure à l'environnement urbain et aux espaces extérieurs aujourd'hui dégradés et peu qualifiés</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, la vocation résidentielle du site reste identique, mais selon des formes urbaines et une trame d'espaces publics améliorée.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La création de cette nouvelle voie s'inscrit dans le projet renouvellement urbain du Marschallhof, et est associée aux opérations suivantes :

- démolition récente de 165 logements sociaux par Somco et CUS Habitat (2015),
- construction de 45 logements par Somco autour de cette nouvelle voie entre 2016 et 2017),
- aménagement d'un cheminement perpendiculaire à la nouvelle voie, de jardins familiaux, amélioration des espaces verts de la plaine Mermoz par l'Eurométropole (entre 2017 et 2020).

Il faut préciser que ce projet urbain correspond à une dédensification du site et à une recomposition du cadre urbain qui ne modifie pas le fonctionnement global du quartier.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments fournis ci-dessus et en annexes, le projet devrait être dispensé d'étude d'impact. En effet :

- l'impact environnemental du projet, qui vise à l'amélioration du cadre de vie, sera maîtrisé du fait des faibles effets urbains engendrés, notamment sur la circulation automobile et l'équilibre général du quartier : réduction du nombre de logements sur site et nouvelle voie de proximité facilitant la desserte des habitations et la circulation des riverains, sans induire d'augmentation du trafic routier,
- le site concerné, inscrit dans un environnement urbain et déjà aménagé, ne présente pas de sensibilité environnementale particulière,
- le projet global contribuera à développer les circulations douces et les modes actifs de déplacement, marche et vélo, à l'intérieur du quartier.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>Annexe 5 : Diagnostic de la qualité des sols réalisé par Antea Group - juillet 2014.</p> <p>Annexe 6 : Plan de situation avant démolition - plan projet après démolition</p> <p>Annexe 7 : Profil en travers type de la nouvelle voie (études préliminaires Berest) - mai 2015.</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Strasbourg

le,

01 SEP. 2015

Signature


Pierre LAPLANE
 Directeur Général des Services

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact
Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Nom		Prénom	
Adresse			
Numéro	Extension	Nom de la voie	
Code Postal	Localité	Pays	
Tél.		Fax	
Courriel		@	

Personne morale

Nom	EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG	Prénom	
Adresse du siège social			
Numéro	1	Extension	Nom de la voie Parc de l'Etoile
Code postal	67 076	Localité	STRASBOURG CEDEX
		Pays	FRANCE
Tél.		Fax	
Courriel		@	

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom	MULLER	Prénom	Frédéric
Qualité	Adjoint au Chef de Département Faubourgs Sud		
Tél.	03 68 98 66 95	Fax	03 68 98 56 62
Courriel	frederic.muller	@	strasbourg.eu

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage
